

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIGNY
1 rue du 8 mai 1945
50570 MARIGNY

Convocation : 26/06/2009

Affichage : 16/07/2009

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille neuf, le neuf juillet à 20 H 30, les membres du conseil de la communauté de communes de Marigny, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes de Marigny sur la convocation qui leur a été adressée par le président de la communauté de communes.

Présents :

Carantilly : Marylène HENRY, Bernard PATIN est remplacé par Erik DUFORT, Pierre BOURGE.

La Chapelle Enjuger : Nelly VILLEDIEU, Philippe LAISNEY, Thierry DUBOURG.

Hébécrevon : Michel TOUTAIN.

Le Lorey : Michel SAVARY, Gilles OZENNE est remplacé par Augustine LESECQ, Christophe DUCLOS.

Lozon : Gérard DEPERIERS.

Marigny : Bernard BRIGNOT est remplacé par Pierre TURGIS, Yves HEROUARD, Jérôme LOUCHE, Fabrice LEMAZURIER.

Le Mesnil-Amey : Jacques CLAIRAUX, Thierry RAULINE.

Le Mesnil-Eury : Jacques THOUROUDE est remplacé par Laurent FREMONT.

Le Mesnil-Vigot : Pierre VAULTIER, Jean-Claude JEANNE.

Montreuil Sur Lozon : Jean AUVRAY, Michèle ORVAIN.

Remilly Sur Lozon : Philippe GOSSELIN, Désiré VOISIN, Lydie LOZOUET.

Saint-Gilles : Jean-Luc LEROUXEL, Michel HOREL, Jean-Pierre LECORNU.

Absents excusés : Bernard PATIN, Gilles QUINQUENEL, Dany HUAUX, Gilles OZENNE, Jacques THOUROUDE, Eric LEJOLIVET, Françoise ROGER, Bernard BRIGNOT, Didier OZOUF.

Pierre VAULTIER a été élu secrétaire de séance.

1) Rapprochement éventuel des trois communautés de communes (Marigny, Torigni, Saint-Lô) :

Le Président présente le projet de délibération qui a été proposé et amendé en réunion le 29 juin à Condé Espace par les trois Communautés de communes :

« Le Comité de suivi de l'étude pour la constitution d'une Communauté d'agglomération entre les EPCI de Marigny, de l'Agglomération Saint-Loise et du canton de Torigni-sur-Vire, s'est réuni le 18 juin dernier.

Il propose aux trois Conseils communautaires la délibération suivante :

En 2006, une réflexion a été initiée sur l'opportunité d'envisager un rapprochement entre les Communautés de communes de Marigny, de l'Agglomération Saint-Loise et du canton de Torigni-sur-Vire. En effet, dans le cadre du SCOT avait été mis en exergue le besoin réel d'un projet de développement du territoire du pays saint-lois.

Suite au renouvellement des assemblées en mars 2008, cette réflexion a été relancée au printemps suivant. Une réunion d'information générale a été programmée dans chaque Communauté pour reprendre le fil des discussions, et communiquer les données issues de l'étude, en vue de permettre à l'ensemble des conseillers municipaux et communautaires de bénéficier d'un même niveau d'informations et de poursuivre la réflexion. Plus de 200 élus ont participé à ces trois réunions.

A l'automne 2008, un Comité de suivi de l'étude a été constitué (6 élus par Communauté). Il a mis en place le calendrier de l'étude et la méthodologie :

- en novembre et décembre 2008 : 4 réunions thématiques (environnement, développement économique et tourisme, services à la population, assistance aux communes) auxquels 400 élus ont participé,
- janvier 2009 : réunion de restitution de débats en présence de 225 élus,
- fin mars 2009, une réunion dans chaque Communauté sur les conséquences fiscales et financières d'une fusion, devant plus de 250 élus,
- une réunion sur les projets des actuelles Communautés en présence de 190 élus,
- une réunion en avril dernier sur la gouvernance auxquels 300 élus ont participé.

Au total, 13 réunions ont eu lieu en moins d'un an, réunissant 1 565 élus municipaux et communautaires.

Le Comité de suivi s'est lui réuni à 6 reprises. Les Bureaux communautaires, les Bureaux municipaux et/ou les Conseils municipaux ont également abordé les enjeux liés à la constitution d'une Communauté d'Agglomération.

Lors de la réunion du Comité de suivi le 11 mai dernier, une proposition de gouvernance a été travaillée à partir des scénarii élaborés par les trois Communautés.

Au vu des débats concernant les différents thèmes abordés et au regard de l'accompagnement annuel financier de l'Etat (1,6 M€, références 2008/2009) qui faciliterait la mise en œuvre de projets d'équipements et de services à l'échelle du territoire, le comité de suivi considère que l'étude pour la constitution d'une Communauté d'agglomération doit être poursuivie et demande :

- que soit étudié, avec l'accord des collectivités concernées, l'élargissement des réflexions sur une éventuelle fusion, à l'ensemble des Communautés de communes du Pays Saint-Lois,
- que les modalités relatives à la représentativité des communes et au fonctionnement portant sur la gouvernance soient approfondies,
- que la situation financière (différents postes de dépenses, capacité d'autofinancement, endettement) soit analysée,
- que les compétences confiées à la Communauté d'agglomération soient confirmées et le périmètre de l'intérêt communautaire défini pour chacune d'entre elles,
- que le coût des transferts de charges soit strictement appréhendé,
- que les effectifs et le statut des agents des actuelles communautés de communes ou concernés par les transferts de compétences (communes et syndicats) soient précisés,
- que les projets des Communautés de communes fassent l'objet d'une hiérarchisation, planification et plan de financement dans un projet global de la Communauté d'agglomération,
- qu'une communication en direction des conseils municipaux de la population soit organisée,
- que soit clarifié le soutien apporté aux tissus associatifs des différentes communes,
- que le nom et le siège de cette Communauté d'agglomération soient choisis.

Compte tenu de ces nécessaires compléments d'informations pour les élus et la population, les trois Communautés se fixent comme objectif la date du 01/01/11 pour l'éventuelle constitution d'une Communauté d'Agglomération.

Il est demandé au Comité de suivi de proposer, dans les meilleurs délais, une méthodologie ainsi qu'un calendrier pour ce nouveau cycle de réflexion. »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 27 pour, 1 abstention, adopte cette délibération.

Le président informe que le comité de suivi se réunira le 16 juillet.

« Agglo 21 » : comité de pilotage : une première réunion s'est déroulée le 06 juillet pour la présentation des cabinets retenus et de la méthodologie. C'est le cabinet d'études INNO TSD de Nice, pour la partie faisabilité d'une technopole, associé avec l'Atelier du Canal, de Rennes pour la partie urbanisme et environnementale, qui ont été retenus.

Pour info : Compte tenu des réactions initiales sur le secteur de Condé Sur Vire, une nouvelle localisation du site agglo 21 est étudiée et se situerait entre le hall d'exposition et le rond point Décathlon.

2) Le Point sur les commissions :

a) Développement économique :

1) ZA la Chénée : Travaux d'aménagement : attribution du marché :

La consultation des entreprises a été faite par envoi de l'avis d'appel public à la concurrence aux journaux Ouest France et Manche libre selon la procédure adaptée (art 28 du CMP)

Les opérations se sont déroulées selon la chronologie suivante :

- Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 02 juin 2009

- Date de réception des offres : 26 juin 2009 12H00
- Réunion de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis : 29 juin 2009
- Réunion de la commission d'appel d'offres pour l'analyse et choix définitif : 02 juillet

Pour info 7 entreprises ont demandé le dossier de consultation et trois offres sont parvenues dans les délais. C'est l'entreprise COLAS IDFN avec les options 2(candélabres) et 3(bornes lumineuses) soit un total de 472 444.84€ H.T. qui a été retenue par la commission d'appel d'offres. Pour mémoire l'estimation est de 581 420 € H.T.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents autorise le président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

Frais de dossier de consultation : le conseil autorise le Président à encaisser auprès de la trésorerie les chèques de frais de dossier de consultation (150 €)

2) ZA La Chevalerie : Vente d'un terrain à Techn'eau :

La société Techn'eau souhaite acquérir deux terrains les bordant. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide :

- de vendre à la société Techn'eau deux parcelles cadastrée AI 31 et AI 123 sur la zone de la Chevalerie à Marigny (soit environ 4ha 44ca 56a) pour le prix de 5.17€ le m2
- autorise le Président à signer l'acte chez Maître Thoraval à Marigny.

B) Travaux et Voirie :

1)Travaux de voirie : programme 2009 : attribution du marché :

La consultation des entreprises a été faite par envoi de l'avis d'appel public à la concurrence aux journaux Ouest France et Manche libre selon la procédure adaptée (art 28 du CMP)

Les opérations se sont déroulées selon la chronologie suivante :

- Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 02 juin 2009
- Date de réception des offres : 26 juin 2009 12H00
- Réunion de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché : 29 juin 2009
- Trois offres sont parvenues dans les délais. C'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue pour 288 659.90€ H.T. concernant la tranche ferme (en 0.10) et la tranche conditionnelle pour 58 148.50€ H.T. soit un total du marché de 346 808.40€ H.T.

Pour info l'estimation totale est de 398 895 € H.T.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents autorise le président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

2) Bâtiment GARLAN : état provisoire des dépenses :

MARCHE TRAVAUX	906 348.22 €
PLUS VALUE	14 440.74 €
HONORAIRES ARCHITECTE	77 775.00 €
PLUS VALUE	3 425.50 €
SPS	2 420.00 €
SOCOTEC	6 290.00 €
ETUDE DE SOL	3 497.00 €
ASSURANCE SMABTP	17 416.30 €
PUBLICITE	1 089.84 €

MANCHE REPRO	2 368.15 €
ELIZALDE	1 022.95 €
TERRAIN	46 000.00 €
TLE	11 818.00 €
BRANCHEMENTS EDF ET France TELECOM	7 447.89 €
CREDIT BAIL THORAVAL (Estimation)	17 000.00 €
TOTAL H.T	1 118 359.59 €
DDR	-200 000.00 €
TOTAL	918 359.59 €

FEVRIER 2009 EMPRUNT DE

850 000.00 €

C) Jeunesse et formation :

1) Visio-relais de service Public :

Jérôme Louiche présente le dossier de demande pour bénéficier d'un équipement d'administration électronique à distance (visio-relais) proposé par Manche Numérique. Le visio-relais renforcerait l'offre de services publics de proximité et serait installé dans le hall de la mairie de Marigny.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la mise en place d'un visio-relais dans la mairie de Marigny
- donne son accord pour prendre en charge financièrement le raccordement et la ligne ADSL (abonnement mensuel, frais de mise en place et installation de l'accès internet)
- autorise le président à déposer le dossier auprès de Manche Numérique
- autorise le président à signer une convention avec la mairie de Marigny qui aura à sa charge l'agent d'accueil et les travaux de cloisons.

2) Espace Public Numérique :

Jérôme Louiche informe le conseil :

Au terme de la 3ème utilisation de l'EPN Mobile de Manche Numérique, il apparaît que cette utilisation pourrait se faire de nouveau dans les mêmes conditions de prêt pour la fin de l'année 2009 et l'année 2010 soit 5 rencontres (1 en 2009 et 4 en 2010) sur environ 6 jours.

Au vu du travail d'animation dans le cadre des journées « EPN Mobile » il est proposé de permettre à la commission jeunesse de bénéficier d'une ligne de financement d'environ 1 035€ correspondant à une aide en vacation sur les 6 journées d'animation : **6 jours x 7,5h x 23€/chargé** °=1 035€ Cette proposition permettra surtout de prévoir une meilleure communication et développer les partenariats notamment en animation.

De plus, au cours d'une réunion organisée par l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois, il est apparu que d'autres sites ruraux (Canisy, Moyon ...) pouvaient avoir les mêmes ambitions en terme d'expérimentation, de développement ou de pérennisation. Si le conseil communautaire accepte ce projet, la communauté de communes de Marigny pourra mutualiser ses ressources d'animations et engager le même vacataire que les autres structures afin de permettre la pérennité d'une animation numérique claire pour la communication et efficace sur le terrain.

Enfin, si le conseil communautaire est d'accord l'Appsl portera ce dossier au titre de l'appel à projet des espaces publics numériques bas-normand Si elle obtient alors une subvention, elle pourrait la reverser en fonction de l'emploi créé dans le cadre de ce dossier. Dans le cas de la communauté de communes de Marigny le fait d'être « expérimentale » n'engage pas notre collectivité sur l'ensemble du dossier régional (3 ans).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite l'espace public numérique mobile de Manche Numérique pour reconduire les journées d'animation en 2010

- donne son accord au financement de 6 jours d'animation de l'EPN Mobile : 1 035 €
- donne son accord d'un engagement de ses animations et de son travail avec les autres espaces numériques ruraux : Canisy, Région de Daye, Moyon, Tassy.. : mutualisation de vacataire, communication.
- donne son accord pour que le projet numérique expérimental de la Communauté de Communes de Marigny apparaisse dans le dossier « Région » que pourrait déposer l'APPSL.

3) Ecoles communicantes :

Jérôme Louiche informe le conseil :

Il y a moins d'un mois se clôturait le programme « [Écoles Numérique Rurales](#) » pour les communes de moins de 2 000 habitants, lancé par le ministère de l'Éducation Nationale et l'association des Maires Ruraux de France (AMFR). Pour le bassin de formation 5 dossiers ont été déposés.

Jusqu'au 16 juillet le Syndicat Mixte Manche Numérique lance l'appel à projet « Ecoles communicantes » auprès des établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte Manche Numérique.

Ce programme concerne :

- l'équipement d'écoles manchoises en termes de matériel
- le déploiement d'un réseau local au sein des écoles manchoises

Dans cet appel à projet, Manche Numérique s'engage à cofinancer :

- l'acquisition du matériel à hauteur de 33 % du montant hors taxes. Ce montant correspond à un financement FNADT à hauteur de 33 %. Le FCTVA sera encaissé par Manche Numérique.
- le déploiement d'un réseau local à hauteur de 33 % du montant hors taxes. Ce montant correspond à un financement FNADT à hauteur de 33 %. Le FCTVA sera encaissé par Manche Numérique.

En résumé, la collectivité n'a pas à supporter le FCTVA et reste à sa charge 67% du coût hors taxe des équipements et/ou du déploiement d'un réseau local dont les montants ne sont pour l'instant pas connus puisque les marchés sont en cours.

Ne seront pas pris en charge par Manche Numérique, les autres frais tels que :

- Entretien et maintenance des matériels et logiciels après la fin de la garantie (Manche Numérique mettra à disposition de la collectivité les informations nécessaires à la maintenance)
- Coût de raccordement, d'installation et de fonctionnement de la connexion internet
- Aménagement des salles, mobiliers divers
- Communication relative à la promotion des équipements
- Autres frais non détaillés

Le conseil communautaire au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, autorise le Président à déposer le dossier « école communicante » auprès de Manche Numérique.

D) Animation et vie associative :

- Pour info : le secteur compte 79 assistances maternelles.
- Le rallye des jeunes allemands : se déroulera le 19 juillet 09
- Le projet Skate park : suit son cours.
- Pôle enfance : une réunion de coordination entre les utilisateurs de la structure va prochainement se dérouler.

Concours des maisons fleuries :

Une première visite est prévue mi juillet et une deuxième visite sera faite en août.

3) QUESTIONS DIVERSES :

Le personnel :

- RAM : vu le nombre important d'assistantes maternelles le conseil donne son accord pour que le temps de travail de l'animatrice Christelle Nicolle passe à 100% pour les activités du Relais Assistante Maternelle.
- Indemnité d'Administration et de Technicité : le conseil autorise le président à changer le coefficient multiplicateur pour l'agent Christelle Nicolle.

Décision modificative N°2 :

le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide le virement de crédits suivant :

Art. 61522 « entretien des bâtiments »	- 12 200€
Compte 2317 - 69 « aire de camping car de Remilly »	+ 2 200€
Compte 2313 - 58 « multi-accueil pôle enfance »	+10 000€

Les comptes 021 et 023 seront crédités du même montant.

Ligne de trésorerie :

Pour assurer le préfinancement de travaux, le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de M le Président, et après en avoir délibéré décide :

- de solliciter, auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie à Laval (53) un concours sous forme d'un crédit de trésorerie se décomposant comme suit :
 - 1) Montant de la ligne 500 000€ maximum
 - 2) Indice : EURIBOR 3 mois (moyenne un mois) majoré de 0.53%(taux de départ : 1.76%)
 - 3) Durée : 12 mois
 - 4) Paiement des intérêts : trimestriel
 - 5) Montant minimum par tirage : 10 000€
 - 6) Frais de dossier : 130€
- de prendre l'engagement au nom de la communauté de communes d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts;
- de conférer en tant que de besoin toutes délégations utiles à M. le président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Dates à retenir :

- Bureau : 1^{er} octobre à 20h30
- A.G : 22 octobre à 20h30 (sous réserve)

--

Rien ne restant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 22H05.

Le secrétaire,
P.VAULTIER

Le Président,
Ph.GOSSELIN